

**MAIRIE
DE
MATOURY**
Guyane Française

REPUBLIQUE



FRANCAISE

Liberté-Egalité-Fraternité

Service Urbanisme
N° **113** / 2018/ MAT / SU
Affaire suivie par : M. K. MINGER
Tél : 0594.35.32.48
Mail : karl.minger@mairie-matoury.fr

Matoury, le 20 mars 2018

Monsieur Patrice FAURE

Préfet de la Guyane
Préfecture de Guyane
Rue FIEDMOND
BP 7016
97307 CAYENNE CEDEX

Objet : Avis de la Commune sur le projet de doublement du pont du Larivot et de la RN1

Monsieur le Préfet,

Lors de la réunion de concertation publique, qui s'est tenue le mardi 20 février 2018, au sein de l'hôtel de ville de Matoury, vos services ont présenté le projet de doublement du pont du Larivot et de la portion de la Route Nationale n°1 comprise entre le giratoire de Balata et l'intersection de la route de la Carapa, sur le territoire de la Commune de Macouria.

A l'issue de cette présentation, la Commune a formulé des observations qui pourraient entraîner des ajustements à opérer au sein du projet que vous soumettez à la concertation publique et a proposé une hypothèse de tracé alternatif, s'agissant de la portion comprise entre le Larivot et la Carapa.

Ainsi, vos services ont été avisés d'une étude de programmation urbaine, entreprise par la Commune en partenariat avec la SEMSAMAR, sur le secteur de Cogneau-Larivot, classé II AU par le Plan Local d'Urbanisme de la Commune. Cette étude révèle notamment la nécessité de connecter le lieu-dit Cogneau-Larivot à celui de la Chaumière pour une amélioration du maillage de la Commune et un désenclavement de ces secteurs.

Dans cette configuration, le projet de doublement de la portion de la RN 1 comprise entre Balata et le Pont du Larivot, et notamment l'échangeur envisagé à l'intersection de la route de la Chaumière et de la RN1, devra impérativement intégrer la volonté de la Commune d'opérer une liaison directe entre les deux secteurs précédemment mentionnés. L'ouvrage envisagé à cette intersection devra donc être dimensionné pour assurer une connexion effective entre les quartiers de Cogneau-Larivot et de la Chaumière, ainsi qu'un franchissement sécurisé de la RN 1, tenant compte de l'activité économique et du trafic générés par l'aménagement futur du quartier de Cogneau Larivot.

Vous trouverez, à cet effet, annexée à la présente, une copie de l'étude menée sur le secteur concerné, comprenant notamment un diagnostic et deux propositions de scénarii de développement axées sur une mixité des fonctions urbaines, conformément aux orientations du Schéma d'Aménagement Régional. Cette étude devrait être achevée dans quelques mois.

S'agissant de la localisation du nouveau pont, il a été proposé une hypothèse d'implantation plus en aval du pont actuel et un tracé différent de la portion de la RN1 comprise entre le pont du Larivot et l'intersection de la route de Carapa avec la RN1. A cet effet, je joins à la présente, une carte matérialisant cette suggestion.

Je précise que la présente correspondance vaut avis de la Commune.

Dans l'attente d'une prise en compte des propositions avancées, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Maire,

Serge SMOCK

Copie :

- Garant de la concertation
- DEAL

